

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La ministre chargée des transports
auprès du ministre d'État

Paris, le 11 JUIL. 2018

Référence : D18011303

 Monsieur le Ministre,

Lors de notre rencontre le 17 avril 2018, vous avez évoqué, notamment, le devenir de la Promenade des Anglais en posant comme préalable nécessaire le déclassement du réseau RGC (Routes à grande circulation), pour y réaliser des aménagements urbains et écarter les poids lourds du bord de mer. En guise d'alternative, vous avez proposé de dévier les poids lourds par l'autoroute A8 et la voie Mathis, au droit de la commune de Nice.

Vous aviez au préalable sollicité le préfet des Alpes-Maritimes sur ce même sujet. Tout en réaffirmant, devant les contraintes techniques des infrastructures routières des Alpes Maritimes, la nécessité de maintenir la Promenade des Anglais dans la liste des RGC, le préfet a donné son accord, conformément à l'article R.411-8 du Code de la Route, pour prendre des arrêtés de restriction de poids lourd en limitant la possibilité de circulation à la desserte locale, hors transports exceptionnels.

Je souligne que le déclassement d'une route de la liste des RGC est une décision interministérielle impliquant les ministères en charge de l'Intérieur, des Armées et des Transports. Comme je vous l'ai indiqué lors de notre rencontre, j'y suis pour ma part favorable. C'est pourquoi, à la suite de notre entretien, j'ai demandé au préfet des Alpes Maritimes d'engager de nouvelles études pour éclairer les décisions à prendre. Je souhaite dans ce cadre que le préfet prenne l'initiative d'une concertation avec l'ensemble des partenaires impactés par votre projet.

La concertation devra permettre de constituer un dossier de référence comportant :

- le recensement des fonctions de la voie à déclasser du RGC et de ses utilisateurs dans un périmètre couvrant de manière exhaustive la zone d'impact des modifications proposées,
- les mesures compensatoires comme le classement dans le RGC de nouvelles voies,
- les délibérations des collectivités et les accords formels des autres gestionnaires sur ces mesures.

.../...

Monsieur Christian ESTROSI
Président de Métropole Nice Côte d'Azur
Maire de Nice
Président délégué de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Ancien Ministre
Hôtel de Ville
06364 NICE CEDEX 4

Le préfet de département devra vérifier l'exhaustivité de la zone d'impact qui pourra le cas échéant s'étendre aux communes voisines.

Au regard des résultats de cette analyse, je ne doute pas que des solutions pertinentes pourront être apportées à votre demande concernant la Promenade des Anglais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les plus sincères.

Bonne nuit

Elisabeth BORNE

